

ERIK AERTS, LIEVE DE MECHELEER, ROBERT WELLENS

L'âge de Gachard.

*L'archivistique et l'historiographie en Belgique (1830-1885) **

Ce congrès est consacré au cadre institutionnel et intellectuel dans lequel l'identité culturelle de l'Europe s'est enracinée. Il étudie comment ont été organisés les services des archives publiques dans les divers États, anciens et récents. Il examine comment les principes archivistiques ont été inventés et appliqués et comment ce tout nouveau monde des archives a pu influencer la réalisation d'une culture et d'un sentiment nationales. Finalement, le congrès pose le problème des relations entre ce monde des archives et les autres centres ou associations scientifiques où le passé national fut reconstruit. À première vue, il peut paraître étrange de vouloir résoudre de telles questions à propos de la Belgique du XIX^e siècle au moyen d'une contribution consacrée à une seule figure. Cette option se défend pourtant. Plus qu'ailleurs en Europe, les archives belges du XIX^e siècle sont dominées par la personnalité d'un seul homme, Louis-Prosper Gachard, le premier archiviste général du tout jeune État belge.

Même un siècle plus tard, l'idée prédominait encore qu'au cours du XIX^e siècle, Gachard était l'incarnation même des Archives nationales belges. Le centenaire de la nomination de Louis-Prosper Gachard à la direction des Archives de Belgique fut commémoré le 30 avril 1931. Cette cérémonie eut lieu dans la salle réservée au public des Archives générales du royaume, l'ancienne chapelle Saint-Georges. À cette occasion, on organisa une exposition. Au moment de son inauguration, l'archiviste général Joseph Cuvelier, retraçant brièvement la brillante carrière de Louis-Prosper Gachard, s'exprima en ces termes:

* Nous tenons à remercier Messieurs R. Doms et E. Houtman pour l'aide précieuse pendant la rédaction de cette contribution.

«Rien d'étonnant que l'archiviste Gachard fût pendant le premier cinquante-naire de notre indépendance, la figure dominante de notre historiographie nationale. Il a honoré sa patrie. La postérité lui a payé un juste tribut d'hommage et de vénération. Si les Archives belges sont ce qu'elles sont, c'est à Gachard qu'elles le doivent».

Et Cuvelier ajouta:

«Il y aura bientôt 46 ans qu'il s'éteignit après avoir consacré 60 années de sa vie aux Archives. Nous qui vivons dans le milieu qui est son œuvre, nous ne pouvons faire un pas sans rencontrer partout et toujours les traces de son âpre et obstiné labeur»¹.

Par son incroyable énergie, par son talent d'organisateur, mais aussi surtout par sa longue carrière d'une soixantaine d'années, Gachard donna aux Archives générales du royaume de Belgique une taille et une présence exceptionnelles. Son esprit d'entreprise, ses voyages et une impressionnante liste de publications d'inventaires aussi bien que d'éditions de sources valurent à Gachard une réputation tant en Belgique qu'à l'étranger. Dans un ouvrage de base intitulé *History and Historians in the Nineteenth Century*, Gachard était coté encore en 1913 comme le plus grand des érudits belges («The greatest of Belgian scholars») ², alors que les pères fondateurs scientifiques de l'Histoire en Belgique tels que Godefroid Kurth, Paul Fredericq, Léon Vanderkindere et Henri Pirenne, ne bénéficiaient que d'une simple mention.

Dans les pages qui suivent, l'intention est d'éclairer de plus près la figure de Gachard et d'en mesurer les dimensions. Nous le faisons en quatre volets qui traitent successivement de l'organisation des Archives générales du royaume, des activités de Gachard et de ses principes archivistiques, des relations entre Gachard et le monde scientifique et enfin du rôle de Gachard dans l'historiographie nationale belge.

¹ Voir l'éloge par J. CUVELIER, *Le Centenaire de Gachard*, in «Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique», VIII (1931), 5-6, pp. 76-78.

² Cité par B. LYON, *Historical Research in Belgium and Its Meaning on An International Level*, in *Belgium and Europe. Proceedings of the International Francqui-Colloquium, Brussels-Ghent, 12-14 November 1981*, ed. G. VERBEKE, Bruxelles, 1981, p. 186. Il s'agit d'un livre longtemps considéré comme le meilleur en anglais sur le sujet, par George Peabody Gooch (1873-1968).

1. — *Organisation d'un réseau d'archives belges.* Comment le réseau des archives se présentait-il lorsque Gachard fut nommé archiviste général de la Belgique? Il va de soi que Gachard ne créa rien *ab ovo*: les archives existaient, les racines en remontaient à l'époque autrichienne. Sous ce régime, on s'était soucié pour la première fois et de façon sérieuse du sort des archives. En décembre 1773, le comte Jean-Baptiste Goswin de Wynants (1726-vers 1800) fut nommé au grade de premier – et en même temps dernier – directeur général d'un Bureau d'Archives, un dépôt général et permanent pour les principales archives des Pays-Bas autrichiens visant, de façon très timide, à une première centralisation des archives des pouvoirs publics³. Le vrai renouveau ne fit son apparition qu'avec les révolutionnaires français. Au cours de la période française furent édictées deux lois importantes pour les archives en Belgique. La loi de 7 messidor an II (25 juin 1794) introduisit une innovation capitale, l'existence d'un dépôt central pour l'ensemble de la République. Elle refermait aussi le principe fondamental révolutionnaire de la mise à la disposition des citoyens des archives de la nation. En application du décret du 5 brumaire V (26 octobre 1796), un Bureau du triage des titres fut créé dans le chef-lieu de chaque département afin de préparer les vestiges archivistiques féodaux, «fruits des siècles barbares» au «rebut» ou de vérifier s'ils appartenaient aux «papiers à anéantir»⁴. Cette mesure présentait le danger réel d'une perte irrécupérable d'archives. L'aspect positif au contraire fut qu'on imposa par la même occasion de rassembler dans le chef-lieu de chaque dé-

³ E. AERTS, *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers*, Bruxelles, 1996, (Overzicht van de archieven en verzamelingen van het Algemeen Rijksarchief. Overzichten en gidsen, 27), pp. 234-236; H. COPPENS, *Bureau des Archives*, in *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois*, ed. E. AERTS – M. BAELE – H. COPPENS, e.a., I, Bruxelles, 1994 (Archives générales du royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Studia, 56), pp. 404-411; A.-M. PAGNOUL, *Le Bureau des Archives de 1773*, in «Archives et Bibliothèques de Belgique», XXXIV (1963), pp. 109-127; T. VERSCHAFFEL, *De boed en de bond. Geschiedschrijving in de Zuidelijke Nederlanden 1715-1794*, Hilversum, 1998, pp. 165-167.

⁴ E. AERTS, *Geschiedenis en archief*... cit., pp. 249-250; F. ANTOINE, *La vente des biens nationaux dans le département de la Dyle*, Bruxelles, 1997 (Centres de services et réseaux de recherche financés par l'État belge. Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles. Centre de services et réseau de recherche statistiques historiques en Belgique. Heuristique, inventoriage, rédaction et interprétation, 6), pp. 9 et 160-161; R. WELLENS, *Les archives belges et les lois révolutionnaires*, Bruxelles, 1998 (Archives générales du royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Miscellanea archivistica. Studia, 103), p. 79.

partement les titres et papiers, bref les archives des dépôts appartenant à la République, donc un noyau lointain de ce que seraient plus tard les Archives générales de l'État.

Pierre-Jean L'Ortye, ancien fonctionnaire du gouvernement autrichien, figure en grande partie oubliée dans l'histoire des archives belges⁵ fut nommé secrétaire-archiviste du dépôt d'archives de Bruxelles en 1814. Sous le royaume des Pays-Bas, deux dépôts d'archives centraux furent organisés, un à La Haye pour le nord, et un à Bruxelles pour le sud du pays, la future Belgique. Lorsqu'en 1831, L'Ortye refusa de prêter serment de fidélité au nouvel État belge, il fut remplacé par Louis-Prosper Gachard. La réputation assez négative de L'Ortye en tant qu'archiviste doit incontestablement être nuancée parce qu'elle est principalement basée sur des rapports et des lettres émanant d'un Gachard jeune et ambitieux à cette époque, qui de cette façon se mettait autant que possible à l'avant-plan et qui a ainsi quelque peu minimisé le travail de son prédécesseur.

Louis-Prosper Gachard est le véritable créateur et organisateur des Archives belges⁶. C'est un français, né à Paris le 12 mars 1800, naturalisé belge en 1821. Il avait dix-sept ans lorsque ses parents s'installèrent à Tournai où son père fonda une manufacture de tabac. L'année même de son arrivée, le jeune Gachard s'engagea comme apprenti-compositeur à l'imprimerie Casterman. Il y travailla pendant deux années, jusqu'au 15 juin 1819, date à laquelle il entra comme employé au secrétariat de la Régence de Tournai. Gachard resta au service de la ville de Tournai jusqu'en 1826. Un arrêté du 21 juin 1826 le nomma secrétaire-archiviste adjoint aux Archives du royaume à Bruxelles. D'emblée il fit preuve d'un zèle particulier. À peine avait-il accepté la fonction que déjà il put présenter en septembre 1826 à Van Gobbelschroy, ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, un rapport concernant les différents fonds des

⁵ I. SCHOUPS, *P.J. Ortye, rijksarchivaris te Brussel, 1814-1831. Een vergeten figuur*, in *Album Carlos Wyffels*, Bruxelles, 1987, pp. 403-412; J. STEUR, *Archivisten in dienst van het Vereenigd Koninkrijk. II. De L'Ortye*, in «Nederlandsch Archievenblad», XLII (1934-1935), pp. 114-117 et C. BRUNEEL – J.-P. HOYOIS, *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens. Dictionnaire biographique du personnel des institutions centrales*, Bruxelles, 2001 (Archives générales du royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Studia, 84), pp. 391-392.

⁶ Pour la bibliographie raisonnée des ouvrages concernant Gachard, voir R. WELLEN, *Études et travaux relatifs à la vie et à l'œuvre de Louis-Prosper Gachard. Une approche bibliographique*, in *Liber amicorum Raphaël de Smedt*, ed. J. PAVIOT, Louvain, 2001 (Historia, 3), pp. 415-422.

Archives de l'État de Bruxelles, leur classement et l'état de l'inventariage⁷. Au moment où Gachard arriva à Bruxelles, il avait déjà une certaine expérience, acquise grâce à ses recherches dans les archives tournaïsiennes; il avait aussi quelques idées qu'il a développées dans un mémoire du 20 octobre 1825 à l'attention du ministre de l'Intérieur. Signalons d'ailleurs que Gachard utilisa largement son rapport de 1826 lorsqu'il publia, quelques années plus tard, en 1831, sa *Notice sur le dépôt des archives du royaume de Belgique*. On peut considérer cette date comme le début de la carrière bruxelloise de Gachard qui dirigea les Archives de l'État belge depuis lors jusqu'à son décès le 24 décembre 1885.

Le rapport de Gachard de 1826 doit en réalité répondre aux trois questions suivantes: 1) quels sont les fonds qui constituent les Archives de l'État à Bruxelles? 2) quel est l'état d'ordre de chacun des fonds? 3) existe-t-il des répertoires ou non pour chaque fonds? Le rapport de Gachard influença certainement le roi des Pays-Bas lorsque, le 23 décembre 1826, il prit un arrêté ordonnant que les sources de l'histoire des Pays-Bas soient publiées et recherchées tandis que les historiens étaient invités à présenter des projets de rédaction d'une histoire des Pays-Bas basée sur les documents les plus authentiques. Il jeta ainsi les bases de la future Commission royale d'histoire qui s'illustrera surtout après l'accession de la Belgique à l'indépendance (voir plus loin paragraph III).

Au moment de la naissance du jeune État belge, rares sont ceux qui savent ce que sont les Archives du royaume, ce qu'elles font et beaucoup de personnes ignorent jusqu'à leur existence⁸. En 1831, l'administration des Archives comprend une dizaine de personnes placées sous l'autorité de Louis-Prosper Gachard. Sa grande qualité est de travailler vite et de façon efficace. Peu après avoir pris la direction des Archives du royaume, il présente, le 6 octobre 1831, au ministre de l'intérieur, un projet d'organisation de l'institution⁹. En décembre de la même année, il livre à l'impression une notice dans laquelle il esquisse l'histoire des archives

⁷ R. WELLENS, *Le premier rapport de Gachard sur les Archives du royaume (1826)*, in «Archives et Bibliothèques de Belgique», LVI (1985), 1-4, pp. 15-45.

⁸ R. WELLENS, *Les débuts de l'organisation des Archives générales du royaume à Bruxelles (1830-1835)*, in «Cahiers Bruxellois», XXVII (1985-1986), pp. 5-18.

⁹ ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Enseignement supérieur (ancien fonds)*, 310, Organisation des Archives, règlements, 1831-1867. Ce document est publié par R. WELLENS, *Les débuts de l'organisation...* cit., pp. 16-18.

belges et donne une description succincte des fonds qui composent le dépôt de Bruxelles ¹⁰.

Selon Gachard, le personnel à sa disposition est insuffisant si l'on veut pousser activement les travaux de mise en ordre des archives. Pour ne pas accroître les dépenses, il propose de conserver dans l'arrêté ce qui existe déjà, mais il demande toutefois quelques modifications de fonctions: suppression définitive du poste d'archiviste adjoint que Gachard lui-même avait occupé sous le régime hollandais et création de deux places de chefs de bureau. Quant aux employés subalternes, Gachard propose que leur nombre soit proportionné aux besoins du service et laissé à l'appréciation de l'archiviste selon leurs capacités respectives. Le mode de nomination des employés des divers grades est un des points importants abordés par Gachard. D'après les lois françaises qui n'avaient jamais été abrogées, l'archiviste est nommé et révocable par le Chef de l'État et placé sous son autorité immédiate. C'est l'archiviste qui nomme les employés de bureau ainsi que les gardiens et employés des dépôts sous ses ordres. Gachard estime qu'il convient de maintenir la nomination de l'archiviste par le Chef de l'État, d'attribuer au ministre celle des chefs de bureau, enfin, de laisser à l'archiviste le choix des autres employés.

L'arrêté royal signé par le roi Léopold Ier à Laeken le 24 mai 1832 règle l'organisation de l'administration des Archives du royaume en reprenant presque toutes les propositions de Gachard. Il est bien évident qu'un tel mode de direction est particulièrement favorable à l'archiviste du royaume. L'administration des Archives de l'État y sera soumise pendant trois ans. En 1835, le ministre de l'Intérieur estime qu'un certain nombre de modifications doivent être apportées à l'arrêté de 1832. Cette décision fait suite à un long rapport du directeur de la 7^e Division du ministère de l'intérieur, Dellafaille, du 29 août 1835. Elle est le résultat d'investigations faites sur ordre du ministre au sein de l'administration des Archives, suite aux démarches de Gachard pour obtenir une nouvelle place d'employé. Le rapport de Dellafaille traite d'abord de l'importance du personnel des Archives et du coût financier de l'institution dont il critique l'augmentation croissante des dépenses. On reproche à Gachard que l'organisation des

¹⁰ L.-P. GACHARD, *Notice sur le dépôt des Archives du royaume de Belgique*, Bruxelles, 1831. Cette notice est donc basée sur un travail de Gachard du 15 mai 1831: *Rapport au ministre de l'intérieur sur la situation des Archives du royaume* (ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Archives du Secrétariat*, portefeuilles 24 A, Rapports sur les Archives du Royaume) et sur un rapport plus ancien, celui de septembre 1826 (voir R. WELLENS, *Le premier rapport...* cit., pp. 15-45).

Archives est très coûteuse. Quant au personnel, le rapport l'estime suffisant, mais pense aussi qu'il peut être diminué grâce à une meilleure organisation. En somme, le rapport de Dellafaille est une véritable charge contre l'autorité quasi-absolue exercée par Gachard aux Archives du royaume qu'il considérait un peu comme son fief personnel. En résumé, il préconise une diminution des prérogatives de l'archiviste, une dépendance plus directe du ministère et un accroissement des pouvoirs du ministre.

Le rapport au Roi du ministre de l'intérieur, du 12 septembre 1835, épousa les conclusions de Dellafaille et retint la plupart de ses suggestions. Il souligna l'importance du dépôt de Bruxelles et insista sur la nécessité de placer aux côtés de Gachard un adjoint qui pourrait l'aider dans ses travaux et serait amené à le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement. Il est bien certain qu'à ce moment, le ministre pense surtout à limiter l'autorité de Gachard aux Archives du royaume. On assiste donc, en 1835, à un véritable retournement de situation. Trois ans plus tôt, Gachard avait tout pouvoir de décider du nombre de ses employés; en 1835, cette prérogative lui est enlevée au profit du ministre. L'arrêté royal signé à Bruxelles le 26 septembre 1835 entérine la nouvelle organisation des Archives du royaume. Dorénavant, elle comprend un archiviste, un archiviste adjoint et un nombre d'employés et de gens de service jugés nécessaires par le ministre de l'intérieur. L'archiviste et l'archiviste adjoint sont nommés par le roi, sur proposition du ministre de l'intérieur; celui-ci nomme les employés en même temps qu'il règle leurs attributions spéciales. L'organisation des Archives du royaume de 1835 ne connaîtrait plus de modifications importantes pendant une vingtaine d'années. Ce ne fut que le 21 mars 1859 qu'un arrêté royal fixa les bases d'une nouvelle réorganisation des Archives du royaume.

Grâce à l'inlassable dévouement de Gachard, ses nombreuses négociations et contacts diplomatiques, les Archives du royaume acquièrent de nombreuses archives tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Dans le rapport au ministre de l'intérieur concernant les Archives de l'État du 21 juin 1866, Gachard présenta une liste impressionnante d'archives qui avaient enrichi les Archives de l'État depuis 1831. Les acquisitions furent le résultat de dépôts sur ordre des autorités, d'échanges, de dons et de dépôts de libre gré¹¹. L'acquisition la plus importante du XIXe siècle furent in-

¹¹ L.-P. GACHARD, *Rapport à M. Alph. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur, sur l'administration des Archives générales du royaume depuis 1831 et sur la situation de cet établissement*, Bruxelles, 1866, pp. 8-69.

contestablement les archives transférées par le gouvernement autrichien entre 1857 et 1875 ¹².

En raison de l'extrême centralisation du système d'organisation des Archives belges, le dépôt de Bruxelles se trouve être le centre nerveux d'où partent les directives vers les dépôts provinciaux placés sous l'autorité de l'archiviste du royaume à Bruxelles. En d'autres termes, les Archives provinciales de l'État ressortissent aux Archives générales du royaume à Bruxelles qui constituent leur centre commun. À la suite du dépôt d'archives de Liège, créé à la fin du XVIII^e siècle (1796), les chefs-lieux des provinces suivantes furent dotés au XIX^e siècle d'un service d'archives: Mons (1819), Gand (1829), Bruges (1834), Namur (1849), Arlon (1851), Hasselt (1869), Anvers (1896). Tournai aussi eut un service d'archives de 1834 à 1895. En 1851, les Archives de l'État dans les provinces furent placées sous la direction de l'archiviste général: ainsi les Archives de l'État constituent un des services d'archives les plus centralisés dans le monde. Les archives d'Anvers et d'Hasselt furent réalisées grâce à l'appui de Gachard. En 1865, il tenta une première fois de fonder un dépôt d'archives de l'État à Anvers et à Hasselt. Hasselt l'obtint en 1869, abandonnant ainsi à Anvers le rôle d'unique chef-lieu de province sans service d'archives. Après une seconde tentative vaine de Gachard en 1876, les Archives de l'État à Anvers verraient le jour en 1896 ¹³.

2. – *L'œuvre scientifique et les principes archivistiques.*

2.1. – *L'œuvre scientifique.* Après avoir étudié les débuts de l'organisation des Archives du royaume pendant les premières années de l'indépendance de la Belgique, il nous faut maintenant jeter un coup d'œil sur l'œuvre scientifique de Gachard dans le domaine des archives et de l'histoire de la Belgique. Ainsi qu'il sera démontré plus loin, au quatrième

¹² J. CUVELIER, *Les revendications d'archives belges à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie*, in «Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques», IV (1919), pp. 255-269; M. SOENEN, *Restitution ou échange? La récupération au XIX^e siècle des archives emportées en Autriche en 1794*, in *Miscellanea Cécile Douxchamps-Leffevre* («Archives et Bibliothèques de Belgique», 1988, 59, 3-4), pp. 157-183.

¹³ W. ROMBAUTS, *Een rijksarchivaris in de provincie. Enkele nieuwe gegevens betreffende het ontstaan van het Rijksarchief te Antwerpen*, in *Een kompas met vele streken. Studies over Antwerpen, scheepvaart en archivistiek aangeboden aan dr. Gustaaf Asaert ter gelegenheid van zijn 65^{ste} verjaardag*, Anvers, 1994 (Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief- en Documentatiewezen, Archiefkunde, 5), pp. 152-161.

paragraphe, Gachard peut être considéré comme l'une des personnalités essentielles de l'historiographie belge pendant le premier demi-siècle de la Belgique indépendante. Son œuvre – pour le moment nous écartérons ses nombreux inventaires – peut se diviser en six chapitres importants ¹⁴:

1. Notices et rapports sur les dépôts d'archives. Sous ce titre peuvent être réunis les rapports et les études consacrés aux Archives du royaume à Bruxelles, aux dépôts des Archives de l'État en province et aux archives communales. Gachard accorda aussi son attention à certains fonds d'archives reposant chez des particuliers.

2. Rapports et études sur les collections de documents intéressant l'histoire de la Belgique conservées à l'étranger. À une époque où les voyages étaient longs et difficiles, Gachard n'hésita pas à visiter et à dépouiller les archives des dépôts importants de l'étranger et des grandes bibliothèques européennes. Dès 1827, il s'acquitta de missions archivistiques à la demande des autorités nationales. Partout, il recueillit une ample moisson de renseignements qu'il recopia ou fit recopier et qu'il consigna dans de volumineux rapports. C'est ainsi qu'il réunit dans des écrits abondants et détaillés le résultat de ses voyages en France ¹⁵ (Paris, Lille, Arras, Douai, Dijon, Besançon, Metz), en Espagne ¹⁶ (Madrid, l'Escorial, Simancas), en Hollande (La Haye), en Allemagne ¹⁷ (Berlin, Munich, Dusseldorf, Aix-la-Chapelle), en Autriche ¹⁸ (Vienne), en Bohême (Prague) et en Italie ¹⁹ (Turin, Milan, Gênes, Florence, Naples, Rome, Venise). Il faut

¹⁴ F. ROUSSEAU, *L'exposition des ouvrages de Gachard*, in «Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique», VIII (1931), pp. 96-99.

¹⁵ R. WELLENS, *La «Mission littéraire» de Gachard en France en 1838/1839*, in «Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut», XCV (1990), pp. 121-136.

¹⁶ G. JANSSENS, *L.-P. Gachard en de ontsluiting van het Archivo General de Simancas*, in *Libri Amicorum Dr. J. Scheerder. Tijdingen uit Leuven over de Spaanse Nederlanden, de Leuvense universiteit en historiografie*, Louvain, 1987, pp. 313-341; Id., *Luis-Prospéro Gachard y la apertura del Archivo General de Simancas*, in «Hispania. Revista Española de Historia», XLIV (1989), 173, pp. 949-984; Id., *De briefwisseling tussen L.-P. Gachard en Manuel Garcia Gonzalez, archivaris van het Archivo General de Simancas, 1844-1854*, in «Handelingen der Koninklijke Zuidnederlandsche Maatschappij voor Taal- en Letterkunde en Geschiedenis», XLIV (1990), pp. 17-27.

¹⁷ R. WELLENS, *Recherches et recouvrement d'archives belges en Allemagne au XIXe siècle*, in «Archives et Bibliothèques de Belgique», LXIV (1993), pp. 153-171.

¹⁸ M. SOENEN, *Restitution ou échange?... cit.*, pp. 157-183.

¹⁹ H. NELIS, *La mission littéraire de Gachard en Italie au point de vue de l'histoire de Belgique (1867-1868)*, in *Hommage à Dom Ursmer Berlière*, Bruxelles, 1931, pp. 177-182; J. CUVELIER,

aussi souligner que Gachard est l'un des premiers historiens étrangers à avoir souligné l'intérêt pour la Belgique des archives conservées à Lille ainsi que de la documentation reposant à Simancas où se trouvent les archives d'État d'Espagne. Gachard fut d'ailleurs le premier chercheur étranger à être admis à l'*Archivo general de Simancas*. Tant en 1843-1844 qu'en 1847, il entreprit un voyage à Simancas. À sa suite, de nombreux historiens étrangers trouveraient le chemin de cette ville. Pour l'ouverture de ce dépôt espagnol important, Gachard a fait d'incalculables efforts. Ainsi il a non seulement rendu accessibles pas mal d'archives, mais il publia également le premier aperçu scientifique des fonds conservés à Simancas²⁰.

3. Publications de textes. Elles sont particulièrement nombreuses et permettent surtout de constater que le moyen âge est pratiquement absent de l'œuvre de Gachard. En revanche, les XVI^e et XVII^e siècles (surtout le XVI^e siècle) se trouvent représentés par de remarquables publications.

4. Études historiques au sens propre. Les écrits de cette catégorie peuvent être classés par époque et par sujet: sur Jeanne la Folle, sur les dernières années de Charles Quint. Rappelons aussi les études de Gachard sur Philippe II, don Carlos et don Juan d'Autriche ainsi que sur Guillaume le Taciturne et la fin du régime espagnol aux Pays-Bas.

5. Ouvrages et études sur les institutions nationales. Comme la plupart des érudits de sa génération, Gachard n'accorda pas d'importance aux phénomènes sociaux et économiques. En revanche, l'histoire des institutions lui paraissait capitale et il ne faut donc pas s'étonner que les contributions relevant de cette catégorie, notamment concernant les États généraux, soient assez nombreuses dans son œuvre.

6. Les sources archivistiques de l'histoire de l'art et de la littérature. À plusieurs reprises, Gachard insista sur l'importance des sources d'archives dans les domaines de la solution de problèmes artistiques et littéraires. C'est ainsi qu'il ne manqua jamais de signaler les pièces d'archives, curieuses à cet égard, qu'il découvrait lors de ses dépouillements. On lui doit, entre autres, des documents inédits sur le peintre Rubens, sur Christophe Plantin, sur le prince Charles-Joseph de Ligne, sur Jean-Baptiste Rousseau.

Les copies de documents des Archives et Bibliothèques italiennes conservées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, in *Hommage ... cit.*, pp. 33-77.

²⁰ Pour cet aperçu d'archives, voir plus loin, note 86.

2.2. — *Les principes archivistiques.* Gachard introduisit également la politique des inventaires. La rédaction d'inventaires implique le classement et la description. Dans la pratique, Gachard paraît avoir surtout attaché de l'importance à ce dernier aspect. On pourrait même dire que l'éditeur de textes a peut-être effacé quelque peu l'archiviste dans cette matière. Les contemporains par contre admiraient Gachard pour ses descriptions détaillées. Pour Gachard, l'inventoriage consiste principalement à décrire, ou comme il le fit remarquer dans sa lettre du 29 août 1840, à l'occasion de sa mission de 1838 en France: «Lorsque je me sers des mots d'analyse, d'inventaire descriptif en parlant des manuscrits que j'ai examinés, je ne vous donne peut-être pas, Monsieur le ministre, une idée suffisante de l'importance, de la difficulté et de l'étendue du travail auquel je me suis livré»²¹. Et Gachard ajoute plus loin: «Pour apprécier ce travail, il est essentiel de savoir que les catalogues de la Bibliothèque du roi n'indiquent les ouvrages que d'une manière fort sommaire, sans que l'on ait même pris la peine d'y mentionner si ces ouvrages sont des originaux ou des copies, ni leur format, ni de quel âge en est l'écriture, ni s'ils sont en vélin, ou en papier, ni quelle reliure on leur a donnée, en un mot, aucun des caractères intrinsèques du livre, sans lesquels pourtant on ne saurait guère reconnaître la valeur de celui-ci». De plus, l'indication du contenu des manuscrits n'est même pas toujours exacte; le plus souvent, elle est vague et imparfaite. Gachard ajoute qu'il est évident que, s'il s'était borné à ne prendre que des extraits de ces catalogues, il aurait fait un travail à peu près inutile. Aussi envisagea-t-il d'une autre manière les obligations qui lui étaient imposées. Tous les manuscrits dont le titre lui faisait supposer qu'ils concernaient l'histoire de la Belgique, il les parcourut depuis le premier jusqu'au dernier feuillet et il en analysa le contenu de telle sorte que les personnes qui s'occuperaient de l'histoire de la Belgique puissent trouver dans son rapport une indication exacte des documents qui passèrent sous les yeux de Gachard. Il termine en disant l'opiniâtreté du travail que ces analyses lui ont coûté car, dit-il, «il est tel manuscrit dont l'analyse m'a coûté plusieurs jours d'une besogne opiniâtre».

Peu surprenant donc que Gachard ne semble pas avoir été un adepte fidèle du principe du *respect des fonds* qui fut introduit dans l'archivistique au XIXe siècle. Ce principe archivistique de base fut énoncé officielle-

²¹ ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Papiers L.-P. Gachard*, 529, fol. 93v-94r.

ment pour la première fois par Natalis de Wailly en 1841 en France ²². Avant cela, des prescriptions officielles concernant le respect des fonds avaient été édictées entre autres à Naples (1812), au Grand-Duché de Toscane (1822) et dans l'État pontifical (1839) ²³. Aux Pays-Bas, le principe de provenance avait déjà été officiellement formulé en 1826 comme point de départ lors de l'inventoriage des archives des cinq chapitres d'Utrecht ²⁴. En Belgique, ce principe archivistique avait été pour ainsi dire imposé par la loi du 17 décembre 1851 ²⁵. Cependant, avant cela, il avait déjà été appliqué *de facto* en 1830, par exemple par le prédécesseur de Gachard, L'Ortye, pour le classement du Grand conseil de Malines ²⁶.

Il apparaît en effet des nombreux exemples que Gachard lui-même ne reconnaissait pas l'intérêt du principe de provenance dans la pratique ordinaire des archives. Lors de la préparation de l'édition d'un cartulaire des chartes de la Flandre, Gachard plaida en faveur d'une édition qui classerait les chartes chronologiquement plutôt que par formateur d'archives ²⁷. Il n'a d'ailleurs pas appliqué le principe en question pour le plus grand fonds des Archives générales du royaume, à savoir les anciennes Chambres des comptes qui, déjà au début de sa carrière, furent l'objet de toute son attention. Il fut ainsi responsable du «démantèlement de séries, [de] la séparation de documents selon leur forme ou leur support et [de] la création de différentes collections factices» ²⁸. Gachard introduisit de nombreuses séries de comptes étrangères au fonds, mais provenant d'archives des villes ou, par exemple, d'archives des États provinciaux; des comptes

²² E. LODOLINI, «Metodo storico», «Provenienzprinzip» e «respect des fonds», in «Archives et bibliothèques de Belgique», L (1979), 1-4, pp. 1-15.

²³ L. DURANTI, *Origin and Development of the Concept of Archival Description*, in «Archivaria», XXXV (1993), p. 50.

²⁴ P. HORSMAN – J.P. SIGMOND, *Het Land van Herkomst. Een bundel van artikelen rond het herkomstbeginsel*, La Haye, 1984, pp. 14-15.

²⁵ J. VANOOSTERWEYCK, *Het archiefwezen in België*, Sint-Andries-Brugge, Bruxelles, 1969, p. 250, art. 9 *primo*.

²⁶ H. COPPENS, *De ontsluiting van archieven. Richtlijnen en aanbevelingen voor de ordening en beschrijving van archieven in het Rijksarchief*, Bruxelles, 1997 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Miscellanea archivistica. Manuale, 21), p. 65, note 5.

²⁷ C. VLEESCHOUWERS, *Archivistes et professeurs: le débat sur les méthodes d'édition en Belgique autour de 1830*, in *Secretum scriptorum. Liber alumnorum Walter Prevenier*, ed. W. BLOCKMANS – M. BOONE – T. DE HEMPTINNE, Louvain, 1999, p. 174.

²⁸ A. DIERKENS, *A propos des archives de la Chambre des Comptes aux A.G.R.*, in *XLVe Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. 1er Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique. Congrès de Comines. 28-31.VIII.1980. Actes-Handelingen-Akten*, IV, Comines, 1983, p. 356.

et des rouleaux furent démembrés, les pièces sur papier séparées de pièces sur parchemin. Aussi la correspondance administrative fut fortement mutilée par l'intervention de Gachard²⁹. La manie de Gachard pour la création de collections ressort aussi de sa façon de traiter les cartes et les plans, qui à tout hasard furent séparés de toutes sortes de fonds et rassemblés dans une collection artificielle, ce qui fait preuve de peu de respect pour le principe de provenance³⁰. Cependant la subdivision introduite dans les archives des Chambres des comptes par Gachard et ses successeurs au XIX^e siècle mérite quelque compréhension puisque cette structure constituait déjà, dans ses grandes lignes, l'ordre de base au cours de la phase dynamique de la formation des archives³¹. Il faut également signaler ici que les contemporains de Gachard avaient une autre compréhension que nous des principes archivistiques. Bien qu'on appliquât déjà aux Archives départementales du Nord à Lille, dans la série B, le principe du respect des fonds (c.-à-d. de ne pas séparer les comptes en registres des comptes en rouleaux, de laisser les dossiers et les lettres dans la même liasse), les inventaires de la Chambre des comptes de Gachard servirent de modèle dans de nombreux pays. On louait l'ample introduction et la description poussée des pièces. Francesco Bonaini, organisateur de *l'Archivio centrale di stato* à Florence, la considérait en 1852 comme un exemple à suivre: «Dovrebbero quindi redigersi gli inventari sul sistema tentato dallo stesso Gachard rispetto agli archivi della Corte dei conti del Belgio»³².

Après avoir fait entrer les archives publiques de plus en plus nombreuses, les Archives générales du royaume furent également responsables de leur élimination éventuelle. Des pratiques, illicites à nos yeux, qui furent mises en œuvre par le(s) formateur(s) d'archives, furent simplement re-

²⁹ E. AERTS, *Administratieve briefwisseling van de Hervormde Rekenkamer (1787-1789)*, Bruxelles, 1988 (Archives générales du royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Inventaires, 240), p. 119.

³⁰ Voir L.-P. GACHARD, *Inventaires des cartes et plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés aux Archives générales du royaume*, Bruxelles, 1848.

³¹ E. AERTS, *Geschiedenis en archief...* cit., pp. 303-305.

³² Cité par R. MANNO TOLU, *Ragguagli sugli archivi tra Bonaini e Gachard*, in *Salvatore Bonghi nella cultura dell'Ottocento. Archivistica, storiografia, bibliologia, atti del convegno nazionale, Lucca 31 gennaio – 4 febbraio 2000*, a cura di G. TORI, Roma, Ministero per i beni e le attività culturali, Direzione generale per gli Archivi, 2003, II, p. 499. Nous remercions vivement Mme Manno Tolu d'avoir mis à notre disposition le manuscrit de cette étude importante.

prises par Gachard. La conception de Gachard que les pièces qui sont par trop individuelles ou qui ne sont porteuses que d'informations générales insuffisantes, doivent être éliminées, est à la base du fait qu'au sein de l'actuelle section des «acquits» des Chambres des comptes de Bruxelles, on peut constater de nombreuses lacunes. Le manque de place, le mauvais état des documents, leur utilité administrative impossible à prouver, furent les arguments pour éliminer des pièces d'archives. Cependant notre jugement ne peut être par trop sévère. Même si Gachard était de façon évidente un produit de son époque, il essaya d'arriver à des directives pour soustraire le problème de l'élimination d'archives autant que possible à l'arbitraire qui régnait d'habitude dans les administrations ³³.

3. – *Gachard et le monde scientifique.* Les pages ci-dessus ont peut-être créé l'impression que, lors des débuts de l'État belge, les Archives générales du royaume à Bruxelles ont assumé le rôle d'épicentre des sciences historiques. C'est partiellement vrai mais, à côté des Archives générales du royaume, existaient d'autres institutions au moins aussi importantes et appartenant plus ou moins à la même période: l'Académie et la Commission royale d'histoire.

L'Académie, créée au cours de la période autrichienne ³⁴, disparut sous le régime français. Elle fit sa réapparition à l'époque hollandaise (1816) sous le nom d'«Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles». Avant la création de l'État belge en 1830, cette Académie se développa sous forme d'une institution caractéristique pour la partie méridionale du royaume des Pays-Bas. Ainsi que ce serait le cas pour la Commission historique, instaurée tard, la politique royale était nettement inspirée par le souci de propager d'abord dans la partie méridionale la loyauté et le patriotisme avant de provoquer, dans un stade ultérieur, un amalgame entre le Sud et le Nord ³⁵. Bien que, après 1830, de nombreux archivistes aient

³³ E. AERTS – C. VLEESCHOUWERS, *Moeiteloos maalt de papiermolen. Selectie en vernietiging van archief in openbare besturen*, in *Door de archivistiek gestrikt. Liber amicorum prof. dr. Juul Verbelst* (Archiefinitiatie(f), 4), ed. G. JANSSENS – G. MARÉCHAL – F. SCHELINGS, Bruxelles, 2000, pp. 37-54.

³⁴ Voir ci-après note 68.

³⁵ W. PREVENIER, *De mislukte lente van de eruditie in België na 1830*, in *De lectuur van het verleden. Opstellen over de geschiedenis van de geschiedschrijving aangeboden aan Reginald de Schryver* (Symbolae Facultatis Litterarum Lovaniensis. Series A, 24), ed. J. TOLLEBEEK – G. VERBEECK – T. VERSCHAFFEL, Louvain, 1998, p. 267.

peuplé l'Académie, leur activité manqua de dynamisme dans le domaine de l'histoire: «Le culte rendu à Clio n'était pas très actif»³⁶. Dès novembre 1837, Gachard avait été nommé membre correspondant et, à partir de mai 1842, membre ordinaire ou titulaire de l'Académie. En 1860 et 1864, il fut directeur de la Classe des lettres et en 1860, il devint même président de l'Académie³⁷. D'emblée les publications de l'Académie figurèrent parmi ses terrains d'action favoris. Ce ne furent pas tellement les Mémoires de la Classe des lettres qui eurent les faveurs de Gachard car, dans ce domaine, on publiait surtout des synthèses, forme historiographique qu'il n'appréciait pas tellement³⁸. En revanche, les Bulletins de l'Académie attirèrent particulièrement le premier archiviste général. Il y publia, de 1839 à 1882, une centaine de *notices* et de *communications*³⁹.

L'Académie, considérée comme le sénat scientifique de la Belgique, ne satisfaisait pas à la faculté de travail et au tempérament de Gachard. Son rôle fut plus important dans les activités de la prestigieuse Commission royale d'histoire, une institution «qui a été dès lors, et est restée, le principal organisme officiel chargé de promouvoir l'érudition historique»⁴⁰ en Belgique. Ici aussi, on revint à la période hollandaise, car ce fut le 12 juin 1827 que le roi des Pays-Bas Guillaume Ier créa une commission chargée de mettre au jour et de publier les chroniques belges inédites⁴¹. Dans cette «Collection d'ouvrages inédits relatifs à l'histoire des Pays-Bas», un seul volume devait paraître en 1830. La Commission de 1827 disparut avec la révolution de 1830. Celle qui revint le jour le 22 juillet 1834 grâce au roi Léopold Ier se considéra comme son héritière intellectuelle⁴². Une fois

³⁶ F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire nationale en Belgique* (Collection: «Notre Passé», 50), I, Bruxelles, 1959, p. 25.

³⁷ ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Papiers L.-P. Gachard*, 437, fol. 140r et 438/I.

³⁸ Gachard ne publia que deux mémoires dans le vrai sens du mot: CH. PIOT, *Notice sur Louis-Prospér Gachard*, in «Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique», LIV (1888), p. 220.

³⁹ J. CUVELIER, *Le Centenaire de Gachard...* cit., p. 74; ID., *Gachard*, in *Biographie nationale*, XXIX, Bruxelles, supplément tome Ier, 1956, col. 606.

⁴⁰ F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., p. 67.

⁴¹ H. PIRENNE, *Un précurseur de la Commission Royale d'Histoire en 1827*, in «Bulletin de la Commission royale d'histoire», XCVIII (1934), 2, pp. 127-134. Pirenne se trompe quand il fixe la première réunion le lundi 30 décembre 1827 au lieu du 30 juillet.

⁴² H. PIRENNE, *Un précurseur de la Commission...* cit., p. 134; W. PREVENIER, *De mislukte lente...* cit., p. 267; J. TOLLEBEEK, *De uitbouw van een historische infrastructuur in Nederland en België (1870-1914)*, in «Theoretische Geschiedenis», XVII (1990), 1, pp. 12-13.

de plus, il s'agissait d'une commission officielle, créée par l'État belge avec l'apport des deniers publics et ayant pour but «de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites»⁴³. Cette «deuxième» création s'avéra la bonne. Déjà, en 1836, la première publication sortit des presses dans la série des «Chroniques belges inédites», et, à partir de 1837, parut également une revue qui, non sans quelques modifications de titre, existe toujours. L'année d'après, la Commission s'intitulera dorénavant Commission royale d'histoire⁴⁴.

Quoique Gachard fût à ce moment à peu près inconnu et qu'il n'ait jamais fait partie officiellement de la commission hollandaise de 1827, on peut affirmer qu'il y avait néanmoins pris une part importante⁴⁵. Comme nous l'avons vu dans le premier paragraphe, son rapport de 1826 a sans doute influencé les idées du roi des Pays-Bas. C'est pourquoi il était logique qu'il fut requis en 1834 afin d'adhérer à un groupe de sept personnes⁴⁶ dont cinq étaient des savants respectés. À côté de Gachard qui, à ce moment, avait déjà publié une série d'*Analectes* et de *Documens*⁴⁷, il y avait aussi le célèbre philologue Jan Frans Willems, le futur recteur Mgr. P.F.X. De Ram, historien de l'Église, le baron F.-A.-F.-Th. de Reiffenberg en tant qu'éditeur et professeur à l'Université de Louvain, et surtout le professeur allemand Léopold-August Warnkoenig (1794-1866). Ce dernier avait été invité par Guillaume Ier afin de hausser le prestige des nouvelles universités d'état. Warnkoenig enseigna d'abord à Liège (1817-1827), puis jusqu'à la révolution belge (1830) à Louvain et depuis janvier 1831 à Gand⁴⁸. Gachard fut nommé trésorier de la Commission. À partir du mois de mai 1850, peu après le décès du baron de Reiffenberg, il en devint le secrétaire jusqu'à sa mort en 1885⁴⁹.

⁴³ «Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins», 1837, 1, pp. IX-X.

⁴⁴ H. PIRENNE dans un rapport dans le «Bulletin de la Commission royale d'histoire», LXXVIII (1909), pp. LXXX-LXXXV.

⁴⁵ J. CUVELIER, *Gachard...* cit., col. 602; F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., p. 22.

⁴⁶ ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Papiers L.-P. Gachard*, 437, fol. 81r-83r.

⁴⁷ Voir ci-après paragraphe IV.

⁴⁸ G. WILD, *Leopold August Warnkönig 1794-1866. Ein Rechtslehrer zwischen Naturrecht und historischer Schule und ein Vermittler deutschen Geistes in Westeuropa* Karlsruhe, 1961 (Freiburger Rechts- und Staatswissenschaftliche Abhandlungen, 17), pp. 12-28.

⁴⁹ Il assista encore à la dernière réunion de novembre 1885 («Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins», 4e série, 1885, 12, p. 433).

Au début, la Commission baigna dans une sorte d'ivresse romantique dans laquelle seuls les chroniques et les témoignages littéraires étaient aptes à évoquer le passé. Les sources administratives, tels que les chartes et les comptes, n'étaient même pas pris en considération. À l'initiative de Gachard, qui d'ailleurs se montra particulièrement actif dans le domaine de l'édition de manuscrits conservés dans des bibliothèques du pays et à l'étranger, le terrain d'action de la Commission s'étendit aux sources non littéraires. Tout le monde n'applaudissait pas à cette décision⁵⁰ dont les effets, du point de vue officiel, se manifestèrent à partir de 1869, mais en réalité bien avant⁵¹. L'intérêt de Gachard pour les sources non littéraires s'exprima aussi d'une autre manière lorsque, en juillet 1848, la Commission royale des anciennes lois et ordonnances fut portée sur les fonts baptismaux. Gachard en fut le premier secrétaire⁵² et, dans le Bulletin de cette Commission, il eut largement l'occasion de stimuler les éditions de lois, d'ordonnances et de coutumes du pays (les éditions de traités étaient prévues, mais ne sortirent jamais de leur état préliminaire). Au sein même de la Commission royale d'histoire, un second changement de cap porta incontestablement la marque de Gachard. Le romantisme dominant avait pour conséquence qu'au moment de l'établissement de la Commission un rôle de gloire avait été attribué au moyen âge. Le prétendu caractère universellement chrétien de cette période excitait les esprits religieux tandis que personne ne niait que, au cours de ces siècles, une bonne partie de l'ancienne Belgique avait connu un véritable âge d'or économique et artistique. Ce fut aussi le mérite de Gachard d'introduire progressivement l'histoire moderne dans le programme de la Commission. Cette option

⁵⁰ *Correspondentie van Robert Fruin (1845-1899)*, ed. H.J. SMIT – W.J. WIERINGA, Groningue, 1957, p. 126 citent L.E. Lenting (1822-1881), avocat et plus tard juge à Zutphen (Pays-Bas), qui, dans une lettre à Robert Fruin, professeur à Leyde, qualifia la Commission de dégénérée. Une interprétation erronée chez F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., pp. 74-75 et W. PREVENIER, *De mislukte lente...* cit., p. 264.

⁵¹ H. PIRENNE dans le «Bulletin de la Commission royale d'histoire», LXXVIII (1909), pp. LXXXVI-LXXXVII.

⁵² Selon le rapport de la première séance Gachard «était nommé à l'unanimité des suffrages» («Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances», 1848, 1, p. 1). Pour le contexte: E.G.I. STRUBBE, *Rapport général sur les travaux de notre Commission*, in «Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique», XV (1947), 4, pp. III-VII ainsi que G. VAN DIEVOET, *Geschiedenis van de Commissie*, in «Handelingen van de Koninklijke Commissie voor de Uitgave der Oude Wetten en Verordeningen van België», XXXVII (1996), p. 17.

fut la conséquence des publications de Gachard même qui affichait ainsi sa préférence pour le XVI^e siècle ⁵³.

Que Gachard et, dans une moindre mesure, les autres archivistes – comme Stanislas Bormans, Jules de Saint-Génois, Léopold Devillers, Charles Piot, Louis Gilliodts-van Severen, Alexandre Pinchart, Alphonse Wauters etc. – aient dominé la Commission et constitué le groupe le plus nombreux parmi les historiens de la Classe des lettres et des beaux-arts de l'Académie, c'est l'évidence même ⁵⁴. Ils définirent les projets au cours des séances, ils en choisirent les thèmes et répartirent les budgets. Gachard «ne fut pas seulement le secrétaire» de la Commission, mais il en fut «l'âme même» ⁵⁵. Toutefois, un plan clair et structuré ne présidait pas aux travaux et activités. Dès qu'un membre avait terminé un travail, celui-ci était publié. C'était aussi simple et c'était aussi le système de travail appliqué par Gachard.

On peut dire que l'esprit hantant les institutions respectables de l'Académie et de la Commission n'était pas toujours critique. À cet égard, un abîme séparait, au sein de la Commission, les archivistes (Gachard en tête) d'une part et le professeur allemand Warnkoenig d'autre part. En 1817, Warnkoenig avait amené de sa patrie d'origine les conceptions et les techniques nouvelles qui s'y développaient. Depuis 1810, l'Allemagne avait pris une grande avance sur le reste de l'Europe ⁵⁶. On a cru un instant que la Belgique pourrait profiter très tôt des fruits de cette Renaissance historique allemande (Henri Pirenne employa l'expression en 1922). À l'université de Gand, Warnkoenig connut les années les plus heureuses de sa vie. Le professeur impétueux qui se sentait facilement méconnu était à ce moment partout respecté, honoré et influent en raison de ses idées et de ses publications. En outre, il profitait de la faveur du roi.

⁵³ R. WELLENS, *Études et travaux...* cit., p. 421; H. PIRENNE dans le «Bulletin de la Commission royale d'histoire», LXXVIII (1909), pp. LXXXIX-XC.

⁵⁴ F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., p. 72.

⁵⁵ «Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins», 4e série, 1886, 13, p. 3.

⁵⁶ J. TOLLEBEEK, *De uitbouw van een historische...* cit., p. 6. Pour expliquer ce *Wirtschaftswunder* allemand S. VITALI, *Stato e organizzazione della ricerca storica: gli archivi fiorentini nella prima metà dell'Ottocento*, in «Passato e presente», 1994, XII, 31, pp. 92-93 accentue le patriotisme et nationalisme prussiens. R. DE SCHRYVER, *Historiografie. Vijfentwintig eeuwen geschiedschrijving van West-Europa*, Louvain, 1997, p. 287 et J. TOLLEBEEK, *Het Duitse debat*, in *Geschiedschrijving van de twintigste eeuw. Discussie zonder eind*, ed. H. BELIËN – G. J. VAN SETTEN, Amsterdam, 1991, pp. 15-16 et 17-18 pensent dans le même sens.

Au début des années trente, Gachard tout comme Warnkoenig s'occupaient intensément de chartes. Le denier les rassemblait dans le cadre des *Vorarbeiten* pour le premier volume de sa *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, une véritable synthèse historique forcément influencée par les méthodes critiques des historiens allemands⁵⁷. Vers la même époque, Gachard avait été chargé par le ministre de l'intérieur de publier un grand nombre de documents dans sa *Collection de documens inédits concernant l'histoire de la Belgique*⁵⁸. La différence de qualité entre une approche plutôt «à l'improviste» de Gachard et la méthode de travail de Warnkoenig, qui requiert encore aujourd'hui notre admiration, est remarquable. De plus, l'entreprise de Gachard s'était arrêtée assez brutalement à un certain moment. En janvier 1835 déjà, Warnkoenig présenta au ministre un nouveau projet afin d'éditer, cette fois d'une manière générale et planifiée, l'ensemble des chartes se rapportant au comté de Flandre. Warnkoenig souligna que l'entreprise concernerait *toutes* les chartes, non seulement les plus intéressantes. Gachard, se sentant probablement visé, prononça ses réserves et, par ses avis au ministre, veilla à ce que le projet ne fût finalement pas réalisé. En avril 1836, Warnkoenig, profondément déçu, quitta la Belgique, sa seconde patrie, «*wo man so barbarisch ist*»⁵⁹ pour poursuivre sa carrière universitaire dans son propre pays. Cette décision pénible de Warnkoenig ne paraît pas, d'après sa correspondance, avoir eu des conséquences à vie dans ses relations avec Gachard. Prevenier présenta les deux protagonistes comme des «*kemphanen met een onverzoenlijk temperament*»⁶⁰. Lors de leurs contacts épistolaires le ton, tant au cœur du combat (1833-1838) qu'à la fin de la vie de Warnkoenig, fut toujours

⁵⁷ Pour l'importance de cette étude, parue en 1835: L. GANSHOF, *Leopold August Warnkoenig en de Vlaamse rechtsgeschiedenis*, in «Rechtskundig Weekblad», 1962, pp. 2079-2086.

⁵⁸ Bruxelles, 3 vol., 1833-1835. La mission datait du 14 août 1832 (voir un extrait de l'arrêté du ministre dans L.-P. GACHARD, *Collection de documens inédits concernant l'histoire de la Belgique*, I, Bruxelles, 1833, p. IV).

⁵⁹ G. WILD, *Leopold August Warnkönig*... cit., p. 34, note 56.

⁶⁰ «des chiffonniers au tempérament inconciliable». Tout le récit dans W. PREVENIER, *De mislukte lente*... cit., p. 270, complété par C. VLEESCHOUWERS, *Archivistes et professeurs*... cit., pp. 173-174). Prevenier attribue ce comportement de Gachard en partie à des oppositions les unes de caractère, les autres d'origine culturelle et religieuse (Id., *De mislukte lente*... cit., p. 271). Ces oppositions ne sont pas tout à fait correctes (C. VLEESCHOUWERS, *Archivistes et professeurs*... cit., pp. 166-168).

particulièrement amical ⁶¹. Au sein de la Commission royale d'histoire, Gachard resta sans concurrent véritable. «Le prince des archivistes belges» ⁶², ou comme le baron de Reiffenberg le surnommait déjà en 1842, «Le César des Archives» ⁶³, dominerait dorénavant sans problème l'ambiance intellectuelle de la Commission.

C'était le cas aussi en dehors de la Commission. Au cours des décennies suivantes, le nouveau César consolida en effet sa renommée ainsi que la position dominante qu'il occupait par une correspondance abondante, un grand nombre de publications, des voyages d'études dans le pays et à l'étranger, des inspections, des affiliations, des relations politiques, des canaux formels et informels de tout genre ainsi que par ses bons offices. Bien que ceux-ci aient parfois passé à côté du but. En avril 1867, le théologien néerlandais A. Kuiper (1837-1920) se plaignit de façon laconique du fait que Gachard ne daigna pas lui envoyer de réponse: «*Bot zweeg de groote man zonder op het keffen van den vergeten dorpsdominee ook maar even te letten*» ⁶⁴.

La faculté de travail, l'enthousiasme et le dévouement immense de Gachard et des archivistes ne sauraient dissimuler la qualité souvent inférieure des travaux de la Commission. La précipitation et une certaine négligence dépareillaient les éditions de textes alors qu'en Allemagne les membres de l'équipe de la *Monumenta* produisaient de brillantes éditions et qu'en France et en Grande-Bretagne, la qualité des sciences historiques atteignait un haut niveau. En Belgique, un renversement de la situation se fit attendre. À l'Université de Liège, Godefroid Kurth commença dès 1874 à donner des séminaires ou travaux pratiques d'après le modèle allemand. Léon Vanderkindere l'imita à l'Université de Bruxelles en 1877. Pirrenne suivit l'exemple de son maître Kurth à l'Université de Gand à partir de 1886 et Paul Fredericq organisa à Gand des séminaires en 1884. Avant la fin du siècle, Alfred Cauchie introduisit le mouvement rénovateur à Louvain. Le système des séminaires fut légalement reconnu par la loi du 10 avril 1890 qui, en même temps, rendit obligatoire la dissertation doc-

⁶¹ En octobre 1838, Warnkoenig écrivit notamment «*mon cher ami et ancien collègue*» «*ce sera pour moi une fête de vous revoir*»; en janvier 1866, il appela Gachard «*mon très honoré ami*» en se référant à «*votre ancienne amitié pour moi*» (ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Papiers L.-P. Gachard*, 416).

⁶² F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., p. 83.

⁶³ C. VLEESCHOUWERS, *Archivistes et professeurs...* cit., p. 180, note 50.

⁶⁴ «Le grand homme se tut grossièrement sans prêter la moindre attention aux glissements d'un pasteur de village ignoré», *Correspondentie van Robert Fruin...* cit., p. 172.

torale pour la carrière universitaire ⁶⁵. Dorénavant, les professeurs d'université prirent la corde qui leur était tendue et, par là, écartèrent les archivistes de leurs positions importantes ⁶⁶. Dès 1890, la Commission se mit à éditer de véritables éditions critiques capables de rivaliser avec celles paraissant en Allemagne. Ce renouveau était le produit logique du remplacement progressif des archivistes par des professeurs d'université. Au cours des quinze dernières années du XIX^e siècle, les historiens, tels Cauchie, Kurth, Pirenne, Vanderkindere et autres, s'emparèrent de la qualité de membre de la Commission cependant que la génération des archivistes disparaissait tout naturellement. Non seulement Gachard, mais aussi Pinchart, Wauters et Piot décédèrent avant la fin du siècle. En mai 1898, Godefroid Kurth fut nommé secrétaire ⁶⁷. Le prestige et la prépondérance universitaires furent ainsi consacrés. Dans le monde scientifique belge les archivistes ne jouèrent plus, depuis lors, qu'un rôle de second plan.

4. — *Gachard et l'historiographie belge.* Au cours des dernières décennies du régime autrichien, l'historiographie des Pays-Bas méridionaux fut florissante notamment à la suite de la création de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres (1772) et d'un véritable Établissement historiographique (1788) ⁶⁸. Des historiens issus de diverses disciplines y furent impliqués. Toutefois, beaucoup de déceptions apparaissent en regardant la production et les idées de l'ensemble plutôt varié de ces savants. La plupart des initiatives restèrent en jachère et de nombreuses tentatives avortèrent. Le professeur Van Caenegem se montre particuliè-

⁶⁵ B. LYON, *Historical Research in Belgium...* cit., pp. 187-189; R. DE SCHRYVER, *Historiografie. Vijftienvintig eeuwen...* cit., pp. 300-301; Ph. GODDING, *L'histoire des institutions de la Belgique, hier et aujourd'hui*, in *Sources de l'histoire des institutions de la Belgique. Actes du colloque de Bruxelles 15.-18.IV.1975*, ed. H. DE SCHEPPER, Bruxelles, 1977, p. 42; R.C. VAN CAENEGEM, *Introduction aux sources de l'histoire médiévale*, Turnhout, 1997 (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis), p. 266; J. TOLLEBEEK, *De uitbouw van een historische...* cit., pp. 8-9.

⁶⁶ *Ibid.*, pp. 7 et 15.

⁶⁷ «Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins», 5^e série, 1898, 18, p. 222.

⁶⁸ J. SMEYERS, *Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres (1772-1794)* et J. ROEGERS, *Établissement Historiographique (1778-1788)*, deux contributions parues dans l'ouvrage collectif *Les institutions du gouvernement central...* cit., II, pp. 911-914 et pp. 924-930. En dernière instance voir le bel aperçu de T. VERSCHAFFEL, *De hoed en de bond...* cit., pp. 68-79.

rement dur en prononçant un jugement sévère qui parle de «la stagnation de la vie intellectuelle aux Pays-Bas méridionaux»⁶⁹. On ne peut cependant pas nier que, en dépit des résultats souvent pauvres et désespérants⁷⁰, pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, des transformations se manifestèrent qui porteraient leurs fruits au XIX^e siècle. L'Académie mit au point un système de concours, dotés de prix, qui fut à la base de dissertations qui aboutirent à une problématique déterminée, à une réponse à une question, à une solution. L'auteur de ces dissertations ne fut plus un compilateur, mais devint un authentique enquêteur, argumentant, non plus sur base de *toutes* les sources, mais sur un choix critique de données pertinentes⁷¹. La monographie scientifique naquit⁷². Une certaine «nationalisation» de l'histoire se manifesta vu l'évolution de l'esprit du temps, mais aussi à cause de l'intervention étatique croissante⁷³. L'idée de la nation belge prit forme et aussi la conviction qu'elle possédait un passé spécifique méritant d'être étudié⁷⁴. Pour finir, beaucoup plus qu'auparavant, les éditions de sources attirèrent l'attention tandis que l'intérêt porté aux archives et à une heuristique sérieuse s'accrut⁷⁵. La «véritable chasse aux documents»⁷⁶, si caractéristique au début de l'historiographie nationale belge, prit donc racine au cours de la période autrichienne. Le développement des services d'archives sous le régime français, mais surtout sous le régime hollandais (voir le premier paragraphe) favorisa sans conteste cette évolution.

Malgré ces tendances et en dépit de la création des universités d'état de Gand, Liège et Louvain par le souverain hollandais Guillaume Ier (1816), beaucoup de travaux historiques restèrent d'une piètre qualité. En fait, ces travaux furent élaborés par des «amateurs éclairés et des historiographes d'orientation littéraire»⁷⁷, autodidactes cultivés, des érudits faisant

⁶⁹ R. C. VAN CAENEGEM, *Introduction aux sources...* cit., p. 243.

⁷⁰ T. VERSCHAFFEL, *De hoed en de bond...* cit., pp. 74-76.

⁷¹ *Ibid.*, pp. 81 et 443.

⁷² M. A. ARNOULD, *Historiographie de la Belgique des origines à 1830* (Collection nationale, 7^{me} série, 80), Bruxelles, 1947, pp. 60-64.

⁷³ J. ROEGIER, *De academie van Maria-Theresia in historisch perspectief*, in *Colloquium «De weg naar eigen academiën 1772-1938»*. Brussel 18-20 november 1982, Bruxelles, 1982, p. 41.

⁷⁴ T. VERSCHAFFEL, *De hoed en de bond...* cit., pp. 86-87 et 89-98.

⁷⁵ *Ibid.*, pp. 159-164 et 166-174.

⁷⁶ M. A. ARNOULD, *Historiographie de la Belgique...* cit., p. 68.

⁷⁷ M. BOONE, *Van heilig bloed en blanke zwanen. Omgaan met het middeleeuws verleden in het Brugge van de 19^{de} en 20^{ste} eeuw, een historiografische wandeling*, in *Docendo discimus. Liber amicorum Romain Van Eenoo*, ed. J. ART – L. FRANÇOIS, I, Gand, 1999, p. 118.

preuve d'une formation juridique, dotés de beaucoup de conviction, souvent hélas sans beaucoup de méthode⁷⁸, acceptant des mythes avec peu d'esprit critique, les cultivant même. À côté d'eux, la production historique se trouva entre les mains des archivistes, archivistes d'État et archivistes des villes, agissant dans diverses institutions et associations, écrivant dans des revues et des séries de publications. Ce milieu était à ce point prééminent que F. Vercauteren définit en tant qu'«âge des archivistes» le demi-siècle des années 1830 à 1880 de l'historiographie belge⁷⁹. Dans la pratique, peu de différences séparaient les amateurs, les juristes et les archivistes. N'est-il pas caractéristique que Gachard, incontestablement le plus important représentant du groupe des archivistes, ait été lui-même un autodidacte? D'autres archivistes étaient juristes⁸⁰. À quelques exceptions près qui confirment la règle, tous travaillaient beaucoup, mais vite et avec nonchalance⁸¹. L'enseignement supérieur, c.-à-d. les universités, ne leur prodigua aucun encouragement jusqu'au dernier quart du siècle⁸². Dans la séance de la Commission royale d'histoire du 12 octobre 1868, les membres constatèrent que depuis 1860 aucun candidat ne s'était présenté pour le Bureau paléographique, réinstitué au sein de la Commission cette année-là. Avec une pointe de sarcasme, à peine voilée, vers le monde universitaire, on remarqua qu'il serait exceptionnellement difficile de trouver quelqu'un «qui fût capable d'enseigner aux attachés la lecture et l'interprétation des manuscrits et des diplômes dans les différentes langues»⁸³.

La majorité des archivistes belges du XIX^e siècle ne s'engagea pas dans l'historiographie en tant qu'auteurs de grandes synthèses nationales, mais

⁷⁸ M.A. ARNOULD, *Le travail historique en Belgique des origines à nos jours*, Bruxelles, s.d., pp. 81-91; PH. GODDING, *L'histoire des institutions...* cit., pp. 34-42; F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., pp. 149-164.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 59.

⁸⁰ PH. GODDING, *L'histoire des institutions...* cit., p. 40.

⁸¹ Voir un bel exemple dans le cas de Louis Gilliodts-van Severen, un des archivistes les plus renommés de la ville de Bruges (1868-1915): D. J. M. VAN DEN AUWEELE, *Een gedateerd handschrift (1473) uit de privé-verzameling van Louis Gilliodts-van Severen (1827-1915)*, in «Archives et Bibliothèques de la Belgique», LX (1989), 1-2, pp. 191-196.

⁸² PH. GODDING, *L'histoire des institutions...* cit., p. 41; F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., pp. 15-16 et 91-122. Pour les quelques initiatives rares: J. TOLLEBEEK, *De uitbouw van een historische...* cit., p. 11.

⁸³ «Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins», 3e série, 1869, 10, p. 153. Voir également W. PREVENIER, *De mislukte lente...* cit., p. 264.

bien comme éditeurs de sources méritoires. Gachard aussi était en premier lieu un éditeur inlassable. Pour lui aucun effort n'était trop important pour détecter de nouveaux textes se rapportant au passé national belge. Aussi travailla-t-il en 1867-1868 aux Archives du Vatican, qui à ce moment n'étaient pas encore ouvertes au public ⁸⁴. Son fait d'armes le plus célèbre dans cette optique fut toutefois sa visite des archives de Simancas, près de Valladolid, en qualité de premier chercheur étranger le 11 septembre 1843 ⁸⁵. Cinq ans plus tard, il en publia un aperçu général – encore utile – en guise d'introduction à la publication de la correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas ⁸⁶. Il a fallu attendre le début du XXe siècle pour que de nouvelles prospections fussent entreprises à Simancas, à la demande de la Commission royale d'histoire. Apparemment fallut-il un demi-siècle aux historiens belges pour exploiter la récolte de Gachard ⁸⁷. D'autres chercheurs tels que M. Dierickx, M. Tourneur M. Van Durme, G. Parker et H. De Schepper attirèrent alors l'attention sur de sérieuses lacunes dans les éditions de sources par Gachard. Nombre de séries furent négligées par lui et dans les séries consultées son attention se fixa exclusivement sur «les faits qui ont un caractère politique, ceux où se montrent le caractère et l'esprit de la nation» ⁸⁸. Au cours de sa gigantesque entreprise, Gachard lui-même se rendit compte que toutes ses analyses n'étaient pas infaillibles et que ses prospections, bien que considérables, étaient parfois incomplètes ⁸⁹. À la décharge de Gachard, il faut reconnaître que le travail de copie dut souvent être accompli dans de pénibles circonstances matérielles et que l'auteur fut souvent victime de mesures administratives bureaucratiques ⁹⁰. Malgré ces imperfections, son «ouverture» de Simancas suscite l'admiration. Cela explique, en partie, pourquoi le professeur liégeois puis gantois Paul Fredericq dédia, en

⁸⁴ J. TOLLEBEEK, *De uitbouw van een historische...* cit., p. 14.

⁸⁵ ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Enseignement Supérieur, Ancien fonds*, 301 et ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Archives du Secrétariat*, reg. 199.

⁸⁶ Voir les rapports par Gachard chez G. JANSSENS, *Spaanse archieven en bibliotheken belangrijk voor de geschiedenis van België en de Spaanse Nederlanden (XVIde-XXste eeuw)*, in «Bibliotheek- & archiefgids», LXVI (1990), 3, p. 305, note 21.

⁸⁷ G. JANSSENS, *Spaanse archieven en bibliotheken...* cit., p. 293.

⁸⁸ Cité par G. JANSSENS, *L.-P. Gachard en de ontsluiting...* cit., pp. 322-323.

⁸⁹ *Ibid.*, pp. 337 et 339.

⁹⁰ *Ibid.*, pp. 323-325 et 329.

1883, la première partie de ses *Travaux de cours pratique d'histoire nationale* à Gachard comme «tribut de reconnaissance et d'admiration» ⁹¹.

Gachard n'est certes pas que l'éditeur de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas* (5 vol., 1848-1879). Pendant un peu plus d'un demi-siècle, il produisit des milliers de pages d'édition. Parmi ses réalisations les plus importantes, il faut citer chronologiquement, d'après les dates de publication ⁹²: les *Analectes belgiques* (dont seulement un tome parut en 1830), la *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique* (1833-1835, 3 vol.), les *Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge de 1790* (1834), les *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI* (1838-1839, 2 vol.), la *Correspondance de Guillaume le Taciturne* (6 vol., 1847-1866), les *Lettres inédites de Maximilien (1478-1508)* (2 vol., 1851-1852), les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II* (1855), la *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI* (1859), les *Actes des États-Généraux des Pays-Bas* (2 vol., 1861-1866), les *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens* (5 vol., 1860-1880), la *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II* (3 vol., 1867-1881), les *Lettres de Joseph II sur les troubles des Pays-Bas* (1872) et, en collaboration avec Charles Piot, son successeur aux Archives générales du royaume, les itinéraires des souverains bourguignons et habsbourgeois (4 vol., 1874-1882).

Il est difficile de découvrir un plan systématique dans ce fleuve continu d'éditions. Visiblement Gachard ne suivait pas de véritables priorités, passant d'un projet à l'autre et se plaisant à consacrer ses efforts simultanément à diverses publications ou n'hésitant pas à mettre soudain fin à l'une ou l'autre d'entre elles. Dans sa *Correspondance de Philippe II*, comme dans toutes ses entreprises, Gachard fut fasciné par l'histoire politique et diplomatique qu'il décrivit avec un grand respect pour les faits et avec une absolue impartialité. Il faut dire qu'il s'intéressait peu à d'autres manifestations de l'activité humaine bien qu'il soit injuste de l'accuser d'avoir été

⁹¹ ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Papiers L.-P. Gachard*, 153, lettre de Fredericq à Gachard le 25 octobre 1883. Dans une autre lettre, du 10 novembre 1881, Fredericq avait écrit: «...chaque fois que je consulte un de vos nombreux travaux sur l'histoire des Pays-Bas – et cela arrive souvent – je sens grandir encore mon admiration et ma gratitude scientifique pour tant de monumens durables d'érudition et de critique historiques».

⁹² Pour un aperçu complet: ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Papiers L.-P. Gachard*, 455; *Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications 1830-1880*, II, Bruxelles, 1892, pp. 80-90; F. ROUSSEAU, *L'exposition des ouvrages...* cit., pp. 96-99; Ch. PIOT, *Notice sur Louis-Prospér...* cit., pp. 220-236.

aveugle aux réalités sociales et économiques ⁹³. Au contraire de pas mal de ses collègues belgicistes, anti-hollandais ou anti-protestants, il ne fut pas aveugle à la partie septentrionale des Pays-Bas ⁹⁴. Ce qu'il importe avant tout de souligner dans les éditions de Gachard, c'est la formidable ampleur du travail accompli. Son ardeur au travail pour ainsi dire légendaire et sa longue carrière n'expliquent cependant pas une telle œuvre. Il est à remarquer que, tout comme pour ses inventaires, Gachard fit sans doute également appel pour ses éditions de textes au concours de plusieurs employés et collaborateurs tels Charles Piot, Alexandre Pinchart, Victor Hanssens et autres ⁹⁵. La rapidité avec laquelle Gachard travaillait et l'absence d'une formation quelconque furent aussi la cause de sérieuses défaillances. Déjà en 1834, le professeur Warnkoenig attira son attention sur des erreurs de transcription et sur la regrettable absence d'un appareil critique du texte ⁹⁶. Le fait que Gachard ne connaissait pas l'allemand lui fermait les yeux aux innovations réalisées en Allemagne dans le domaine de la critique de texte et de l'édition des sources. Il n'entretint pas davantage de contacts avec des universités françaises ou avec l'École des chartes qui, en 1821, venait d'être créée ⁹⁷.

Bien que de nombreuses histoires nationales aient paru dans la Belgique du XIX^e siècle, souvent sur un arrière-fond romantique ⁹⁸, Gachard n'en écrivit aucune. Il ne se hasarda même pas à une synthèse historique. Cette carence l'amena, à la fin de sa carrière, à une situation pour le moins paradoxale et même gênante. Lorsque le jury du concours quinquennal d'histoire nationale voulut, en 1880, et à juste titre, lui attribuer le prix, il

⁹³ Ainsi que l'a fait p. ex. F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., p. 82.

⁹⁴ H. DE SCHEPPER, *Vrijdenkende wanklanken in de Belgische geschiedschrijving omstreeks 1850*, in *De leetuur van het verleden...* cit., pp. 402-403 et 410.

⁹⁵ E. AERTS, *Geschiedenis en archief...* cit., pp. 257-259. Voir aussi J. CUVELIER, *Gachard...* cit., col. 601.

⁹⁶ F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., pp. 77-78.

⁹⁷ W. PREVENIER, *De mislukte lente...* cit., p. 266. Gachard avait cependant ses contacts à l'École des chartes. Des étudiants de cette institution prestigieuse lui fournirent notamment des copies de toutes sortes d'études et de documents (voir R. WELLENS, *Inventaire des papiers, notes et manuscrits de Louis-Prospér Gachard, Archiviste général du royaume (1800-1885)*, Bruxelles, 1983, p. 43, notes 1 et 2 et p. 45, notes 2 et 3). Mais il est fort douteux qu'il se soit inspiré des principes qu'on y appliquait. Parmi les plus de 420 correspondants de Gachard, on ne trouve pas par exemple de correspondance avec Natalis de Wailly qui, comme nous l'avons signalé au deuxième paragraphe, est à la base de l'introduction en France du principe de provenance (ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, BRUXELLES, *Papiers L.-P. Gachard*, 16-436).

dut en venir à la conclusion déconcertante qu'il n'avait jamais écrit un vrai livre. En effet, d'après le règlement, les publications de textes n'étaient pas prises en considération. En suivant l'avis de quelques amis, Gachard – ayant à ce moment déjà 80 ans! – réunit les préfaces de ses *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens* en un livre volumineux sur *L'histoire de la Belgique au commencement du XVIII^e siècle* (1880)⁹⁹. Gachard était bien l'architecte des Archives de l'État belge, mais certainement pas l'édificateur de grandes synthèses. Il est vrai que, pour une telle construction, il a apporté ses nombreuses pierres sous la forme de nombreux projets impressionnants ainsi que par une foule de menues contributions sur des documents que lui-même, mais surtout ses collaborateurs, rencontraient dans les archives lors de l'inventoriage. Le gros de ses ouvrages parut dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire ou le Bulletin de l'Académie.

Le niveau de la production historique de Gachard est symptomatique du retard de la Belgique dans le domaine de l'historiographie face à des pays comme la France et l'Allemagne. Le mouvement de rattrapage par le monde universitaire ne vint donc qu'après 1870 (voir le troisième paragraphe), mais il se réalisa très rapidement. Là où les archivistes avaient déçu, les professeurs réussirent. Le plus illustre représentant du nouveau mouvement, Henri Pirenne, fut l'auteur d'une brillante *Histoire de Belgique* dont le premier volume parut en 1900. La Belgique avec ses racines latines et germaniques y apparut comme un microcosme de l'Europe occidentale¹⁰⁰. Cette œuvre, écrite avec élégance, répondit parfaitement à l'attente scientifique et au sentiment national de l'époque¹⁰¹. À cet instant, Gachard appartenait déjà à l'histoire. Ses épigones ne furent qu'une ombre pâle du maître, le divorce entre professionnalisme et dilettantisme étant devenu trop évident. À noter que ce même Pirenne se prononça quelquefois avec dédain à l'encontre des successeurs directs de Gachard¹⁰².

⁹⁸ F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., pp. 15-57 en donne un bon aperçu, en remarquant que bon nombre de ces travaux d'histoire ont vu le jour avant 1830.

⁹⁹ Paru à Bruxelles, 1880. F. VERCAUTEREN, *Cent ans d'histoire...* cit., p. 83 et L. DORS-MAN, *De nieuwe eruditie. Het ontstaan van een historisch bedrijf*, in *De palimpsest. Geschiedschrijving in de Nederlanden 1500-2000*, ed. J. TOLLEBEEK – T. VERSCHAFFEL – L.H.M. WESSELS, Hilversum, 2002, p. 165.

¹⁰⁰ R. DE SCHRYVER, *Historiografie. Vijfentwintig eeuwen...* cit., p. 366.

¹⁰¹ É. GUBIN – J. STENGERS, *Le grand siècle de la nationalité belge. Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, Bruxelles, 2002.

¹⁰² P. RION, *La correspondance entre G. Kurth et H. Pirenne (1880-1913)*, in «Bulletin de la Commission royale d'histoire», CLII (1986), pp. 232-233.

5. – *Conclusions.* Louis-Prosper Gachard fut incontestablement l'architecte des Archives du royaume de Belgique. En même temps il fut «un des plus grands archivistes européens»¹⁰³. Il semble en effet qu'il ait bien mérité ce double titre honorifique. Gachard fut la force mouvante derrière la création d'un réseau des Archives de l'État dans les différentes provinces belges. Il donna à son établissement les premiers règlements organiques; il fit installer des ateliers de restauration et jeta les bases d'une bibliothèque scientifique; il engagea du personnel qualifié et s'entoura de collaborateurs compétents; il acquit et fit déposer aux Archives de nombreux fonds et collections; il explora des archives dans les administrations et chez des particuliers en Belgique comme à l'étranger. En tant qu'inaugurateur d'une série d'inventaires et d'une politique active de publication d'instruments de recherche, Gachard jouissait d'une excellente réputation partout en Europe. Profitant de ce prestige, il déploya une influence dans son propre pays, la jeune nation belge, comme membre des principales sociétés scientifiques telles que l'Académie et la Commission royale d'histoire. Dans la première institution, il occupa les fonctions de directeur et de président. Plus important fut son rôle comme secrétaire de la Commission. Gachard y élargit le champ d'étude aux sources non littéraires et non médiévales.

Gachard laisse une œuvre impressionnante qui brille aujourd'hui plus par sa quantité que par sa qualité. Comme archiviste, il donna la préférence à la description détaillée et exhaustive, négligeant souvent le principe de provenance ou le «respect des fonds». Quelques collections artificielles et toute une série de documents étrangers à certains fonds en portent encore les stigmates aux Archives générales du royaume. Gachard était sans doute un archiviste de son temps. Mais comme historien, il n'est pas non plus resté à l'abri de sérieuses imperfections. Il ignora complètement les acquisitions de la science historique allemande, constat qui n'échappa d'ailleurs pas aux observateurs contemporains¹⁰⁴. Ainsi que la plupart de ses collègues autodidactes, Gachard ne parvint jamais à rédiger un ouvrage de synthèse. Qu'il ait jusqu'en 1870-1875 profondément imprégné ou même dominé le monde historique belge n'est donc pas seulement le fruit

¹⁰³ R.C. VAN CAENEGEM, *Introduction aux sources...* cit., p. 265.

¹⁰⁴ Voilà pourquoi Francesco Bonaini, malgré une énorme admiration pour Gachard, se trouvait plus apparenté à son autre modèle, Johann Friedrich Böhmer, l'illustre auteur de la *Regesta Imperii* (R. MANNO TOLU, *Ragguagli sugli archivi...* cit., p. 506). C'est à juste titre que Mme Manno Tolu écrit que «Böhmer e Gachard costituirono due poli opposti e paradigmatici» (*ibid.*, p. 517).

de ses capacités et de ses nombreux talents, mais aussi la conséquence d'un manque frappant de toute concurrence sérieuse.

Finalement, cette compétition allait apparaître au dernier quart du siècle dans les universités où des jeunes professeurs, ne cachant pas leur grande admiration pour la renaissance scientifique allemande, modernisent rapidement le métier et la profession historiques. Ce sont eux – et non pas la génération des archivistes – qui écriront la synthèse historique nationale que la nation attendait. Heureusement pour lui Gachard n'était plus le témoin des reproches qu'on adressait à ses successeurs de pratiquer la science historique d'une manière démodée, archaïque, même rétrograde. Il faut attendre le XX^e siècle pour qu'une nouvelle génération d'archivistes, de formation universitaire cette fois, reprenne partiellement le terrain perdu. L'arrêté royal du 14 juin 1895 fixa un examen d'entrée obligatoire pour les Archives du royaume. Progressivement l'Établissement deviendra même un terre de chasse pour le recrutement d'une série de carrières universitaires. Mais ceci est une autre histoire.

TABLE CHRONOLOGIQUE

1795-1815	la période française
1800	naissance de Gachard à Paris
1815-1830	la période hollandaise ou l'amalgame hollando-belge
1816	établissement de trois universités d'état par Guillaume Ier
1826	nomination de Gachard comme secrétaire-archiviste adjoint
1830	l'indépendance de la Belgique
1831	nomination de Gachard comme premier archiviste-général de la Belgique
1834	établissement de la Commission royale d'histoire avec Gachard comme membre
1837	Gachard membre de l'Académie
1843	Gachard à Simancas
1850	Gachard secrétaire de la Commission royale d'histoire
1860	Gachard président et directeur de l'Académie
1874	Travaux pratiques à l'Université de Liège par G. Kurth
1877-1884	Travaux pratiques aux autres universités belges
1885	Décès de Gachard
1898	G. Kurth secrétaire de la Commission royale d'histoire
1900	Parution de l' <i>Histoire de Belgique</i> par H. Pirenne